

**République Tunisienne**  
Ministère des Affaires de la femme, de la famille, de l'enfance  
et des personnes âgées



**Allocution de Madame Bebia Bouhnek Chihi,  
Ministre des Affaires de la Femme, de la Famille,  
de l'Enfance et des Personnes Agées**

À l'occasion de

**La réunion à mi-parcours**

**du programme de coopération**

**entre le Gouvernement Tunisien et l'UNICEF**

**2007-2011**

Tunis, 07 avril 2010

- Mme Marilena Viviani, Directrice Régionale Adjointe de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord,
- Mme Maria Louisa Fornara, représentante du bureau de l'UNICEF en Tunisie,
- Mme Paulette Nichols, Experte de l'UNICEF New York,
- Mr Roberto Benes, Expert du Bureau Régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amman,
- Mesdames, Messieurs,

C'est un réel plaisir d'être parmi vous aujourd'hui pour la revue à mi-parcours du Programme de coopération 2007-2011 entre le Gouvernement tunisien et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

Je saisis cette occasion pour remercier l'UNICEF, et exprimer ma considération pour les efforts louables qu'elle ne cesse de déployer pour la diffusion des droits de l'enfant étant donné que depuis sa création, en 1946, l'UNICEF est l'unique fonds des Nations Unies exclusivement consacrée aux enfants.

Mesdames, Messieurs,

A la faveur de la volonté politique constante et de la vision réformiste avant-gardiste de **Monsieur le Président de la République Tunisienne Zine El Abidine Ben Ali**, la Tunisie a réalisé des avancées importantes en matière de promotion de l'enfant, de consécration et de protection de ses droits.

La Tunisie a été l'un des premiers pays à avoir ratifié, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et ce dès 1989.

Aussi faut-il rappeler que notre pays est le 5<sup>ème</sup> dans le monde à promulguer, le 9 novembre 1995, un Code de Protection de l'Enfant.

La promulgation de ce Code vient, d'ailleurs, consacrer l'émergence d'une véritable politique sectorielle pour la promotion et la protection des droits de l'enfant qui, depuis le début des années 90, commençait à se mettre en place avec l'adoption d'instruments législatifs appropriés, la création de mécanismes institutionnels spécifiques de suivi, d'analyse, de planification, d'exécution, de consultation et d'évaluation.

Je citerai, dans ce contexte, le conseil supérieur de la jeunesse, de l'enfance, du sport, de l'éducation physique et des loisirs, le Conseil supérieur des personnes handicapées. Et pour couronner le tout, **un prix du Président de la République pour les droits de l'enfant** a été institué, et ce pour donner plus de visibilité au secteur, de mobiliser et d'impulser l'action des principaux intervenants.

Par ailleurs, la Tunisie est l'un des premiers pays à créer un parlement de l'enfant , en 2002, et le précurseur à la création d'un parlement de l'enfant maghrébin en 2008.

La création en 2002 de l'observatoire d'études, d'information, de formation et de documentation sur l'enfant, est venue donner à la dimension recherche et formation, l'importance qu'elles méritent en tant que facteurs décisifs d'impulsion et leviers stratégiques pour la promotion du secteur.

Par ailleurs, un centre national et des centres régionaux d'informatique pour enfants et enfants handicapés ont été créés pour garantir l'accès de tout les enfants tunisiens aux nouvelles technologies de la communication.

**Mesdames, Messieurs,**

La coopération de l'UNICEF avec la Tunisie a démarré, comme vous le savez, en 1958 sous forme d'appui pour la lutte contre les maladies infantiles et le soutien à la première campagne nationale d'alphabétisation.

En 1982, avec l'ouverture d'un bureau UNICEF à Tunis, cette coopération s'est développée dans le but de réduire la morbidité et la mortalité infantile et maternelle, de promouvoir l'école pour tous et de mettre en place un système de protection de l'enfance.

L'action de l'UNICEF en Tunisie depuis a essentiellement visé l'amélioration de la qualité des services offerts aux enfants, la promotion de l'accès pour tous à la santé et à l'éducation et le développement d'un programme pour la protection des enfants sans soutien familial, en rupture scolaire ou délinquants.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le 6<sup>ème</sup> programme de coopération entre le Gouvernement Tunisien et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) pour la période 2007-2011, et qui a été signé par les deux parties le 27 mars 2007.

Ce programme, qui a été bâti sur la base d'une analyse de la situation des enfants en Tunisie, tient pleinement compte des priorités et des axes stratégiques de développement inscrits au XI<sup>ème</sup> plan de développement et du 2<sup>ème</sup> plan national d'action pour l'enfance 2002-2011, et des défis majeurs portés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et tels que figurant dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement.

Le but du programme de coopération en cours est de contribuer aux efforts nationaux pour protéger, promouvoir et réaliser les droits des enfants et des femmes, par l'amélioration de la qualité de la santé, de l'éducation et de la protection des enfants et des jeunes en mettant l'accent sur les catégories vulnérables, et la promotion et le développement de la participation citoyenne des enfants et des jeunes.

La mise en œuvre du programme intègre les principes des droits humains en particulier ceux énoncés dans la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Sur la base de ces principes directeurs, le Gouvernement tunisien et l'UNICEF ont formulé des objectifs, des axes stratégiques et des actions à entreprendre à court, moyen et long termes dans le cadre d'un partenariat réunissant des ministères en rapport ainsi que le tissu associatif, le secteur privé et les médias.

D'une portée nationale, et de priorités régionales, avec un appui ciblé à quelques régions, le présent programme de coopération a l'ambition de contribuer à répondre aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes tunisiens du 21ème siècle et de les préparer à s'y engager dans les meilleures conditions physiques, intellectuelles et affectives.

**Mesdames, Messieurs,**

Permettez-moi à la fin de profiter de cette occasion pour saluer la coopération fructueuse entre notre pays et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance et pour vous exprimer notre engagement pour la consolider et la hisser au niveau des aspirations communes, dans le cadre d'un partenariat que nous voulons fructueux dans le but d'assurer le bien-être de l'enfant consacrant ses droits dans tous les domaines.

**Je vous remercie de votre attention.**